

Trente journées
qui ont fait la France

10 NOVEMBRE 1630

La Journée des Dupes

par Georges Mongrédien

nrf

GALLIMARD

**TRENTE JOURNÉES
QUI ONT FAIT LA FRANCE**

© *Éditions Gallimard, 1961.*

Extrait de la publication

INTRODUCTION

par

GÉRARD WALTER

INTRODUCTION

On est frappé, en parcourant la liste des « journées qui ont fait la France », de voir quelle place importante y tiennent les émeutes, les meurtres, individuels et collectifs, les batailles, les incendies et autres calamités publiques. Tant il est vrai que le destin d'un peuple, de même que celui d'un simple individu, ne se forge que dans de dures épreuves dont l'un et l'autre, chacun à sa mesure, se trouvent accablés.

Celle qui fait l'objet du présent volume pourrait au moins être rangée parmi les très rares exceptions à cette règle quasi générale. En déambulant le 10 novembre 1630 à travers les rues de la capitale, le badaud parisien n'avait guère l'impression qu'il se passait quelque chose d'insolite, et, en arrivant à la hauteur du Luxembourg, il ne lui serait pas venu à l'esprit que dans un salon du palais était en train de naître une nouvelle époque de l'histoire de France, une époque où, après tant de siècles de misères et d'humiliations, elle allait atteindre le plus haut sommet d'une grandeur à laquelle puisse rêver un État. Elle l'aura à payer très cher, cette grandeur, avant de la voir balayée par la tempête révolutionnaire, mais son éclat d'abord, son souvenir ensuite, ne cesseront jamais de fasciner les imaginations dans tous les pays du monde.

Un éminent historien, dont l'œuvre entière est consacrée à l'étude du Grand Siècle, a bien voulu se charger de reconstituer dans ses moindres détails cette journée au titre vaudevillesque, appelée à peser d'un poids si lourd dans la balance des destinées françaises. Je suis particulièrement heureux de voir figurer dans la collection des Trente journées qui ont fait la France ce magistral travail, modèle d'analyse fine et pénétrante, qui ne laisse rien dans l'ombre et qui ne se laisse pas éblouir non plus par des rayons d'une lumière factice. Tel quel, cet ouvrage se suffit à lui-même. Il ne me reste qu'à esquisser dans ce bref préambule le lien réglementaire qui rattache cette journée à celle qui la précède et à évoquer très sommairement l'arrière-plan du décor, au milieu duquel auront à

évoluer les personnages d'une comédie que l'histoire se chargera à transformer en un drame aux répercussions souvent tragiques.

* * *

L'assassinat du 14 mai 1610 avait mis sur le trône un enfant attardé, placé sous l'égide d'une mère cupide et rapace¹. Brutalement, la France recula d'un demi-siècle, retrouvant l'époque où, de même, une mort subite avait mis la couronne royale sur la tête d'un autre enfant attardé, flanqué d'une mère aussi cupide et rapace. On sait ce qu'il en advint.

Affranchie de l'autorité maritale, proclamée régente du royaume, Marie de Médicis devint l'instrument docile entre les mains d'un aventurier italien à qui rien n'était refusé désormais². Ce qui pressait le plus c'était d'acheter la tolérance des princes et des grands seigneurs de la cour du roi défunt, leur silence au moins. Ainsi le comte de Soissons, qui avait commencé par pousser les hauts cris parce qu'on avait proclamé la Reine régente en son absence, finit par s'amadouer assez rapidement. « Si l'on faisait quelque chose de notable pour moi, déclara-t-il, je pourrais fermer les yeux à ce que l'on désire³. » Marie lui fit demander ce qu'il voulait. Le comte se montra conciliant. Qu'on lui accorde 50 000 écus de pension, le gouvernement de Normandie, la survivance de celui du Dauphiné et la charge de Grand Maître pour son fils, plus 200 000 écus pour régler une dette contractée par lui envers le duc de Savoie, et il se tiendra prêt à « fermer les yeux ». Il eut les écus et les gouvernements. Condé fut beaucoup moins arrangeant. A l'âge de vingt-deux ans, ce fils posthume du chef des protestants après la Saint-Barthélemy, qui allait devenir un des plus acharnés persécuteurs de ses anciens coreligionnaires⁴, déjà comblé de charges et d'honneurs, ne pouvait, bien entendu, se contenter d'une misérable petite pension de 50 000 écus. Il en exigea une à 200 000, et il l'eut. Comme, d'autre part, l'hôtel de Gondi au faubourg Saint-Germain, avait l'air de lui plaire et qu'il ne tenait guère à en

1. Cf. le t. XIII de la présente collection.

2. Du vivant de son époux Marie lui donnait, déjà, tout son argent. Henri IV avait dit un jour : « Je ne veux pas donner un sou à la Reine parce qu'il irait dans la poche du signor Concini. »

3. Cf. les *Mémoires* de Richelieu, t. I, p. 26.

4. Élevé jusqu'à l'âge de sept ans dans la religion réformée, le jeune prince, alors héritier présomptif d'Henri IV, dut embrasser le catholicisme, le pape en ayant fait une condition *sine qua non* de l'absolution d'Henri IV.

payer le prix (200 000 écus), il exigea et obtint que cette somme fût payée par le Trésor de l'État. Elle fut payée, et M. le Prince eut l'hôtel convoité, sans avoir été obligé de délier les cordons de sa propre bourse. Il voulut encore qu'on lui donnât le comté de Clermont. On le lui donna. Il résulte de l'État des sommes de deniers payés, conservé aux Archives du ministère des Affaires étrangères¹, que le Trésor, en 1610, lui avait versé 280 000 livres et l'année suivante 612 930. Le président Jeannin, dont il sera question un peu plus loin, évalue l'ensemble des dons faits alors à ce petit groupe de princes qui savaient parler haut et ferme (Condé, Épernon, Mayenne, Guise, Vendôme, Bouillon, Bellegarde) à neuf millions de livres².

Sully, maintenu, en apparence, à la direction des affaires, ne comptait plus. Aux séances du Conseil, on voyait à présent siéger le sinistre P. Cotton et l'ambassadeur d'Espagne. On se mit à accorder des rabais aux fermiers sous des prétextes inconsistants, on augmenta le montant et le nombre des pensions³, et on fit créer de nouveaux offices en série, pour les vendre aussitôt au plus offrant, ainsi que des exemptions d'impôts, dites franchises fiscales, dont le trafic se révéla particulièrement fructueux.

Quand, au bout de huit mois, Sully finit par prendre sa retraite, il n'y eut plus de surintendant. Les finances furent confiées à trois conseillers d'État, dont Jeannin qui reçut le titre de contrôleur général⁴.

Dès lors, le gaspillage des deniers publics ne connut plus de limites. Encore du temps où Sully était censé assumer la direction du Trésor de l'État, Marie de Médicis avait fait retirer, malgré son opposition véhémement, de la réserve placée sous la garde du trésorier de l'épargne et qui représentait au global une encaisse-or de huit à neuf millions, près de cinq millions. Ce qui fit qu'en janvier 1611, il n'y restait que 3 600 000. Trois ans après, on n'y trouvait plus rien. Cela ne lui suffit pas. Une seconde réserve d'or se trouvait déposée à la Bastille. Lors de l'assassinat d'Henri IV, elle était de sept millions. Un an après, elle devint cinq millions. Trois ans après, il n'en restera plus rien du tout.

Les princes respectèrent la trêve pendant trois ans. Il y eut

1. Fonds France, 770, f° 91.

2. *Négociations* (coll. Michaud et Poujoulat, 2^e série, t. IV, p. 679).

3. Les pensions formaient en 1610 un total de 623 540 livres. Il est en 1611 de 4 117 456 livres. A ajouter les sommes payées par ordonnance : 1 752 000 livres et celles remises de main en main au Roi, autrement dit à sa mère : 1 900 000 livres.

4. Cf. Pontchartrain, *Mémoires* (coll. Michaud et Poujoulat, 2^e série, t. V, p. 311).

bien, par-ci par-là, des brouilles, des échanges de propos malsonnants et plutôt agressifs. Mais cela finissait généralement par des replâtrages suivis d'un passage, un de plus, à la caisse de l'État. En 1614, il n'en fut pas de même. Cette année-là, Louis XIII devait, à treize ans accomplis, être déclaré majeur, ce qui signifiait la fin de la régence de Marie de Médicis et de son Italien. Le moment était donc propice pour mettre la main sur le gouvernement du royaume.

Le jeune Condé donna le signal, en quittant brusquement la Cour. Mayenne, Nevers, Bouillon, Longueville suivirent son exemple. Vendôme, qu'on tenait enfermé au Louvre pour l'empêcher de fuir, trouva le moyen de s'en évader au bout de quelques jours. Tout le monde se retrouva à Mézières. C'est là que, le 21 février, Condé publia une espèce de manifeste où il dénonçait la gabegie qui régnait dans l'administration des affaires publiques et l'incapacité des ministres. « Ce qui était le meilleur, notait par la suite Richelieu dans ses Mémoires, c'est qu'il se plaignait des profusions et prodigalités qui se faisaient des finances du Roi, comme si ce n'étaient pas lui et les siens qui les eussent toutes reçues. » Enfin, pour conclure, il demandait la convocation immédiate, « sûre et libre », des États généraux¹. Cette dernière exigence, d'une portée purement démagogique, ne devait évidemment servir, dans son esprit, que ses propres intérêts et lui fournir un appui moral dans une éventuelle tentative de s'emparer du pouvoir.

Concini n'avait pas l'humeur batailleuse. Il persuada sa maîtresse de négocier. Une députation composée de quelques éminents conseillers du Roi alla trouver les princes. Un mois passa en marchandages. On finit par se mettre d'accord² : Condé recevrait 450 000 livres en argent comptant, Mayenne 300 000 livres « pour se marier », et la survivance du gouvernement de Paris (il était déjà gouverneur de l'Île-de-France), Longueville 100 000 livres de pension. La Reine prenait l'engagement de réunir les États généraux dans le courant de la même année. Ils s'assemblèrent effectivement le 27 octobre suivant³.

Au début de décembre, le Tiers, avant d'achever la rédaction de

1. On sait qu'Henri IV n'a jamais voulu les réunir (cf. le précédent volume de cette collection).

2. Traité conclu à Sainte-Menehould, le 15 mai 1614.

3. Un député écrira par la suite : « C'est simplicité d'assembler des États pour donner avis de ce qu'il y a de mal dans les provinces, puisqu'on n'y veut remédier et que toutes choses passent par la volonté de peu de personnes qui ne peuvent jamais être rassasiées de la substance du peuple. » (Recueil très exact et curieux de tout ce qui s'est fait... en l'assemblée générale des États tenus à Paris..., par Fl. Rapine, p. 441.)

son cahier, voulut connaître l'état des finances publiques. Après bien des tergiversations son désir fut exaucé. Une commission formée de représentants des trois ordres (douze de chaque) reçut communication des états de recettes et dépenses. On jugea nécessaire d'expliquer aux commissaires que si, depuis la mort d'Henri IV, il y eut une si forte augmentation des dépenses, c'était parce qu'il fallait faire face à des nécessités urgentes et qu'il y allait du prestige de la monarchie : le sacre de la Reine, son entrée à Paris, les funérailles d'Henri IV, le sacre de Louis XIII, la guerre enfin...

En additionnant les chiffres, la commission s'aperçut que l'ensemble des dépenses en 1614 dépassait de plus de quatre millions celui de la dernière année du règne du roi défunt. Parallèlement, les recettes avaient diminué d'environ cinq millions, ce qui faisait, somme toute, un déficit annuel de neuf millions, soit trente-six millions pour la période de quatre années qui venait de s'écouler. Bien des dépenses étaient escamotées, passées sous silence ou camouflées. Ainsi, on finit par apprendre que la Maison du Roi qui coûtait, en 1605, 2 341 000 livres, revenait à présent à 4 265 000, que les dépenses militaires s'étaient accrues en fait de plus de trois millions et non d'un seul million comme on l'avait annoncé et que l'ensemble des dépenses dissimulées et non avouées atteignait quatre millions¹.

La présentation des cahiers des trois ordres au Roi devait avoir lieu le 23 février 1615. Ce fut, ce qu'on a pris l'habitude d'appeler « un grand événement parisien ». Laissons-le décrire à un témoin oculaire qui fut appelé à y participer de près, en sa qualité de député du Tiers. J'ai nommé M^e Florimond Rapine, premier avocat du Roi au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier. A lui, la parole :

« Je voudrais passer sous silence cette cérémonie, pour ne point donner de tache à la Nation française... Le désordre et la confusion furent si grands que je puis dire et assurer avec vérité, avoir vu de mes deux yeux, les cardinaux, les évêques, les capitulants, les prieurs, les abbés, la noblesse et tout le tiers-état, pressés et poussés sans ordre, respect, ni considération, au milieu des piques et halberdardes... Pendant que les trois ordres attendaient à la porte de la salle, plus de deux mille courtisans muguetts et muguettes, et une infinité de gens de toute sorte avaient pris les meilleures places. Aussi quand tout le monde fut entré, il y eut une telle presse

1. J'utilise les chiffres donnés par Clamageran dans son *Histoire de l'impôt en France*, t. II.

qu'il ne fut pas quasi possible de faire faire silence à ceux qui avaient à parler.»

Le Roi et sa mère prirent place sur une estrade surélevée, sous un dais parsemé de fleurs de lis. Les princes et les princesses du sang se rangèrent derrière eux. Le chancelier Sillery se mit aux côtés du Roi. Au milieu d'un brouhaha confus, on vit se diriger vers la tribune royale un jeune et élégant prélat. C'était l'évêque de Luçon, Mgr Armand Du Plessis de Richelieu, qui était parvenu à s'imposer en qualité d'orateur du clergé à la place du président de son ordre. Après avoir esquissé avec grâce un semblant de genuflection devant Leurs Majestés, il déplora, dans un langage obséquieux et fleuri la pénible situation du royaume et exprima le ferme espoir que le jeune souverain, guidé par les sages conseils de son auguste mère, saurait rendre ses sujets heureux et prospères. Son discours terminé, il remit au Roi le cahier de son ordre et céda la place au président de l'ordre de la noblesse, le baron de Senecy¹, qui, dispensé par un geste empressé de Louis XIII, de l'obligation de plier les genoux, se contenta d'une brève allocution.

A présent, c'est le tour du président du tiers état, le prévôt des marchands, Robert Miron. Respectueux du règlement, il s'agenouille devant le Roi. Nul signe, cette fois, ne viendra l'autoriser à se relever. C'est à genoux qu'il parlera plus de trois heures de suite, ayant tout juste auprès de lui un banc minuscule dont il se fera un pupitre pour y appuyer ses coudes de temps en temps. Je ne sais pas si toute la multitude hétéroclite qui remplissait ce jour-là le Palais-Bourbon entendit son discours, ni même si elle tenait à l'entendre. Mais ce dont on peut être sûr, c'est que ses propos ne manquèrent pas d'attirer l'attention des occupants de la tribune royale. On verra un peu plus loin comment y réagirent-ils. Écoutons-le d'abord, vieil homme agenouillé, fixant de son dur regard le morne adolescent blotti au fond du somptueux fauteuil fleurdelisé :

« Je parais aujourd'hui devant vous, cu nom du tiers état de votre royaume, grandement incommodé et affaibli par diversité d'indispositions qui le travaillent, pour vous représenter ses douleurs et ses plaies... Si, m'acquittant de ma charge comme je suis obligé, je touche véritablement les maux dont nous sommes travaillés, qui parlent d'eux-mêmes, je supplie toute cette compagnie de ne s'en être tenue offensée...

« Le pauvre peuple travaille incessamment, ne pardonnant ni à

1. Il devait cette haute distinction au simple fait que son père avait été président de l'ordre de la noblesse aux États généraux de 1576.

son corps ni quasi à son âme, c'est-à-dire à sa vie, pour nourrir l'universel royaume; il laboure la terre, l'améliore, la dépouille; il met à profit ce qu'elle rapporte; il n'y a saison, mois, ni semaine, jour ni heure qui ne requiert un travail assidu... Et de son travail, il ne lui reste que la sueur et la misère. Ce qui demeure de plus précieux s'emploie à l'acquit des tailles, de la gabelle, des aides et des autres subventions qui se payent à Votre Majesté...

« La nourriture de Votre Majesté, de tout l'état ecclésiastique, de la noblesse et du tiers état, est assignée sur ses bras. Sans le labeur du pauvre peuple, que valent à l'Église les dîmes, les grandes possessions? A la noblesse, leurs belles terres, leurs grands fiefs? Au tiers état, leurs maisons, leurs rentes et leurs héritages?... Qui donne à Votre Majesté les moyens d'entretenir la dignité royale, fournir aux dépenses nécessaires de l'État? Qui donne les moyens de lever les gens de guerre?... Et ils ne sont pas sitôt en pied, qu'ils écorchent le pauvre peuple qui les paie! Combien ont été plus doux les passages des Sarrasins quand on les a vus en France que ne sont aujourd'hui les rafraîchissements des gens de guerre! »

Le prévôt parle, lit plutôt, penché sur les feuillets de son manuscrit qu'il a étalé devant lui. Les phrases tombent lourdes, lentes, implacables, se succédant sans répit. Quand donc finira-t-il? Il faisait jour lorsque Miron avait commencé son discours. La nuit est venue pendant qu'il parlait, on a allumé les bougies, et il parle toujours. L'assistance, lassée, s'apaise, somnolente. A présent, la voix du prévôt domine la vaste salle du Palais-Bourbon, fait retentir ses voûtes de propos accablants :

« Ce pauvre peuple qui n'a pour tout partage que le labeur de la terre, le travail de ses bras et la sueur de son front, accablé de la taille, de l'impôt du sel, doublement retailé par les recherches impitoyables et barbares de mille partisans¹, ensuite de trois années stériles, a été vu manger l'herbe au milieu des prés avec les brutes; autres, plus impatients, sont allés en milliers aux pays étrangers, détestant leur terre natale, ingrate de leur avoir dénié la nourriture, fuyant leurs compatriotes pour avoir impiteusement contribué à leur oppression, en tant qu'ils n'ont pu subvenir à leurs misères. »

Ainsi parla, cent soixante-quinze ans avant la prise de la Bastille, un représentant du tiers état, à un roi de France.

Il était près de huit heures du soir quand Miron eut achevé son discours. Il se relève, remet entre les mains du Roi son cahier

1. On appelait ainsi les entrepreneurs à forfait de divers recouvrements fiscaux.

et regagne sa place traînant péniblement ses jambes engourdies, prisonnières des plis inextricables de sa pesante robe d'apparat. On entend Louis XIII réciter en bégayant la leçon apprise : « Messieurs, je vous remercie de tant de peine qu'avez prise pour moi depuis quatre mois. Je ferai voir vos cahiers et les répondrai promptement et favorablement. » Puis il se retire, et la salle se vide.

Quand, le lendemain, les députés du Tiers se présentèrent comme d'habitude au cloître des Augustins où se tenaient leurs assemblées, ils trouvèrent les portes fermées, et s'entendirent dire que Sa Majesté interdisait désormais toute espèce de réunions du tiers état. « Dès le grand matin, toutes les tapisseries et les bancs furent ôtés de la Chambre où nous avions accoutumé de faire nos assemblées et délibérations, et tenait-on la porte fermée, tant on craignait l'assemblée de tout le Corps », ainsi rapporte les choses Florimond Rapine, tout en cherchant l'explication : « A dire vrai, ceux qui se sentaient coupables de tant d'exactions et larcins, et d'une dissipation si prodigieuse des finances du royaume, avaient bien sujet de craindre une nouvelle assemblée en laquelle, peut-être, Dieu et le propre intérêt de notre mère commune, de notre douce Patrie, et de l'innocence de notre Roi, eût suscité quelqu'un, qui eût réveillé les autres du profond sommeil, qui nous avait tenus comme assoupis pendant quatre mois. »

En attendant qu'allaient-ils devenir, tous ces députés mués du coup en simples particuliers auxquels il était défendu de s'assembler sous peine d'être accusés de crime de lèse-majesté? Ici encore les impressions personnelles de M^e Rapine fournissent de très utiles indications : « Nous venons tous les jours battre le pavé du cloître des Augustins pour savoir ce qu'on veut faire de nous. Chacun demande des nouvelles de la Cour, personne n'en peut dire d'assurées. L'un publie le malheur qui talonne l'État, l'autre déchire de paroles M. le Chancelier et ses adhérents et cabalistes. L'un frappe sa poitrine, accusant sa lâcheté, et voudrait chèrement racheter un voyage si infructueux... L'autre minute son retour, abhorre le séjour de Paris, désire sa maison, voir sa femme et ses amis, pour noyer dans la douceur de si tendres gages, la mémoire de la douleur, que sa liberté mourante lui cause. » Tous, à l'en croire, dégoûtés de Paris, cherchent à partir plutôt qu'y demeurer errants et oisifs. Qu'il me soit permis de citer encore ce très précieux mémorialiste :

« Quoi, disions-nous, quelle honte, quelle confusion à toute la France, de voir ceux qui les représentent, en si peu d'estime et si

avilis, qu'on ignore s'ils sont Français, tant s'en faut qu'on les reconnaisse pour députés... Que nous signifie cette porte fermée, ce déménagement hâtif et précipité, sinon un congé honteux qu'on nous donne, nous ôtant le moyen de nous voir et pourvoir au reste des affaires, pour raison desquelles nous avons été mandés! Ha! France, plus digne de servitude que de franchise, d'esclavage que de liberté, que tu abuses bien du bas âge de ton roi! »

Des semaines passèrent en vaines démarches, en discussions stériles. Fin mars, après avoir arraché au Roi une brève audience à titre de représentants individuels des provinces du royaume, au cours de laquelle une réponse « équivoque et ambiguë » fut donnée à leur requête, ils rentrèrent chez eux.

Les députés partis, on ne pensa plus à leurs cahiers. Les gaspillages et les abus continuèrent comme par le passé. L'assassinat de l'ami de Marie de Médicis n'y apporta guère de changement. Et, pourtant, à l'assemblée des notables convoquée à Rouen aussitôt après le meurtre de Concini, le président Jeannin, tout en reconnaissant « le désordre commis dans les finances », avait affirmé solennellement que le « mal » serait réparé, les dépenses de la Maison du Roi et les pensions, réduites.

Après le favori de la mère, on vit apparaître le favori du fils. Le « mal », avec le duc de Luynes, ne fit que croître. La direction des finances passa successivement de Jeannin à Barbin, de Barbin à Schomberg, de Schomberg à La Vieuville, de La Vieuville à Marillac, sans que la situation eût à subir un changement quelconque. Tous ces personnages qui n'avaient de commun d'entre eux que la jouissance passagère d'une éphémère faveur royale, persistaient à appliquer la même politique budgétaire qui consistait à n'en avoir aucune. Il en résultait toujours le même vide dans les caisses du Trésor et les mêmes efforts désespérés de se procurer de l'argent n'importe où, par n'importe quels moyens. Quand en juillet 1626, Louis XIII partit pour la Bretagne, il n'y eut « pas un sol » à emporter. Le marquis d'Effiat, qui venait de remplacer Marillac à la direction des finances, dut revenir à Paris pour emprunter un million sur son crédit personnel. La situation se révélait catastrophique. Les fonds de l'année en cours étaient totalement épuisés. Ceux de 1627 déjà fortement entamés. Et il fallait prévoir pour, au plus tard, fin juin de cette année, le remboursement de 1 500 000 livres empruntées aux fermiers généraux pour se tirer d'affaire. Quant aux fermes mêmes elles ne rapportaient rien, ayant été concédées à des financiers pour leur permettre

GEORGES MONGRÉDIEN

La Journée des Dupes

La date du 10 novembre 1630 marque une des journées les plus dramatiques et les plus graves de notre histoire politique. Ce jour-là, Richelieu, Premier ministre, subit l'attaque décisive de ses ennemis, les hommes de la cabale des frères Marillac, dont l'un est garde des sceaux et l'autre maréchal de France et que soutiennent la reine mère et son second fils, Gaston d'Orléans. Au cours d'une entrevue orageuse au palais du Luxembourg, Marie de Médicis couvre le cardinal de reproches et d'injures, et le renvoie. Louis XIII, présent, ne dit mot. A midi la disgrâce de Richelieu paraît consommée ; il s'apprête à prendre le chemin de l'exil. Une dernière entrevue avec le roi, l'après-midi, lui permet de retourner la situation en sa faveur.

Ce jour-là, le roi avait en réalité à choisir entre deux politiques, celle de son ministre, politique de grandeur et de prestige, axée sur la lutte contre la Maison d'Autriche, et celle, plus prudente et moins ambitieuse, de la reine mère et des Marillac, centrée sur la restauration intérieure du royaume et la lutte contre les protestants.

Louis XIII, en tranchant le débat en faveur de Richelieu, lui assura la liberté d'action pour les douze années qui lui restaient à vivre et qui lui permirent de dominer la Maison d'Autriche et de préparer la monarchie absolue.

Drame humain qui se joue entre deux partis farouchement opposés, drame politique qui oriente les destinées de la France pour un siècle, tel est le double aspect de cette *Journée des Dupes*, dont les péripéties et les suites immédiates ont été évoquées par Georges Mongrédien, dans un livre riche en faits nouveaux et en vues originales.



9 782070 245406



61111 A 24540

ISBN 2-07-024540-3